

[ici.fr](https://www.ici.fr)

Le sénateur de l'Eure Hervé Maurey veut renforcer les contrôles du personnel qui travaillent avec des enfants

6-8 minutes

Le sénateur centriste de l'Eure, Hervé Maurey, porte une proposition de loi qui est débattue ce mercredi après-midi au Sénat. Elle vise à renforcer les contrôles lors du recrutement du personnel qui travaille avec des mineurs dans ce contexte d'agressions sexuelles dans le périscolaire.

C'est un sujet brûlant qui arrive au Sénat ce mercredi après-midi. Une proposition de loi qui vise à mieux contrôler les antécédents judiciaires du personnel qui travaille avec des mineurs dans ce contexte d'agressions sexuelles dans le périscolaire. À Rouen, trois agents ont été écartés suite à [des plaintes](#) pour ces faits-là dans une école et une crèche. Une enquête est en cours et [une réunion](#) est prévue ce mercredi soir avec les parents à la mairie. Le sénateur centriste de l'Eure, Hervé Maurey, porte cette proposition de loi. Il est invité d'ICI Normandie ce mercredi.

"Cela ne me surprend pas, parce qu'il ne se passe quasiment pas une semaine sans qu'aux quatre coins de la France, des événements comme celui qui a été révélé à Rouen ce week-end se produisent, et c'est bien pour cela que je pense qu'il faut aujourd'hui **renforcer le cadre juridique** qui concerne l'embauche des personnes qui sont chargées d'encadrer nos enfants ou nos petits-enfants dans tous les établissements qui accueillent des mineurs", commence par expliquer le sénateur centriste.

"Je pense qu'il y a eu une espèce d'omerta, qu'il y a eu une espèce de **mettre la poussière sous le tapis** pour ne pas nuire éventuellement à des établissements, à des structures. Quand je dis ça, ce n'est évidemment pas une manière de les excuser, c'est une manière d'essayer de comprendre que pendant des années, des décennies, on n'a soi-disant rien vu, ou en tout cas, on n'a rien dit", tente d'expliquer Hervé Maurey.

Un "certificat d'honorabilité"

Le texte "prévoit que toutes les personnes amenées à travailler avec des mineurs, pour faire simple, dans des structures, soient obligées de fournir un certificat d'honorabilité. Ce certificat d'honorabilité, il sera produit par une plateforme et il consultera à la **fois le casier judiciaire et puis un fichier** qui est le fichier des agressions sexuelles", détaille Hervé Maurey.

"Il identifiera toutes les personnes qui ont été soit condamnées, soit mises en examen. Et personnellement, je pense qu'il faut aller même un peu plus loin, donc je déposerai un amendement complémentaire cet après-midi pour que **les personnes qui ont été uniquement mises en cause soient également signalées à la personne chargée du recrutement**, parce que très souvent, des personnes sont mises en cause, elles ne sont pas pour autant condamnées parce qu'il n'y a pas assez de preuves pour les condamner et on a des exemples de personnes qui comme ça ont été embauchées par des employeurs successifs alors qu'elles avaient été **mises en cause mais pas condamnées** et ensuite elles ont recommencé pour être cette fois condamnées", poursuit le sénateur centriste de l'Eure.

"Aujourd'hui, le cadre législatif et juridique est très hétérogène, c'est-à-dire que les règles ne sont pas les mêmes selon les secteurs d'activité, selon les ministères dont dépendent les services qui sont proposés. Il faut **déjà harmoniser tout ça** et faire en sorte qu'il n'y ait plus de trous dans la raquette, comme c'est le cas", insiste Hervé Maurey.